

Contestations des résultats des élections présidentielles en RDC 2006-2018. Analyse politologique et perspectives

par Albert Mosango Wembia

Introduction

La RDC, alors Zaïre s'était engagée le 24 Avril 1990 au processus de la Démocratisation du pays, afin d'instaurer dans la paix et la concorde un nouvel ordre politique. Puisque ce nouvel ordre politique devrait sortir des urnes, il était nécessaire pour les congolais de mettre en place un cadre juridique et différents mécanismes, afin de définir le cadre dans lequel les élections devraient s'organiser. Il s'agit notamment du référendum qui devrait aboutir à la constitution du 18 Février 2006, d'une loi électorale et des institutions d'appui à la démocratie. Ces mécanismes ont été négociés entre les acteurs du processus électoral en RD Congo, dans le but de s'assurer de la transparence de son déroulement et de la crédibilité des résultats sortis des urnes.

Ces acteurs du processus électoral sont notamment les représentants des partis politiques, l'opposition politique, la Société Civile, les confessions religieuses et partenaires internationaux.

Malgré ces efforts, il se dégage malheureusement que les résultats issus des différentes élections présidentielles organisées en RD Congo sont successivement contestés par les candidats perdants, en l'occurrence les candidats Jean Pierre BEMBA GOMBO en 2006, Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA en 2011 et Martin FAYULU MADIDI en 2018.

Eu égard à ce qui précède, nous nous posons la question sur les causes de contestations des résultats des élections présidentielles en RD Congo ? Qu'est-ce qui est à la base de toutes ces contestations ? Les résultats annoncés par la CENI et publié par la cours constitutionnelle sont-ils réellement ceux issus objectivement des urnes ?

Pour atteindre notre objectif, nous nous sommes servi de l'analyse stratégique appuyée par les techniques documentaires et l'interview. Outre, cette petite introduction et la conclusion. Le présent article est subdivisé en six points que voici :

- Le Cadre conceptuel,
- L'Essai de chronologie du processus de démocratisation en RD Congo ;
- Les trois cycles électoraux ;

- Les causes de contestations des résultats des élections présidentielles en RD Congo ;
- Quelques conséquences de contestations des résultats ;
- Les Pistes de solution.

Le cadre conceptuel

Dans le souci de bien saisir la portée exacte de notre réflexion ; il est de notre devoir d'élucider certains termes dont nous ferons allusion dans ce travail. Notamment l'analyse politologique, le processus, le processus démocratique, le processus électoral, et l'élection.

1.1. Politologie

L'Etude des faits politiques dans l'Etat, dans la société. « Une analyse est dite politologique lorsqu'elle prend en compte le contexte politique dans lequel se sont passés les faits sous examens » (Meya Ngemba, 2022-2023).

1.2. Processus

Parmi les définitions qui ont été avancées par M. GRAWTZ (1973, p.376), une a retenu notre attention. En effet, l'auteur définit le processus comme l'étape d'une évolution complexe impliquant une coordination des causes et d'effets.

A. BIROU (1996, p.219) définit le processus comme étant un ensemble des phénomènes en évolution. Il est considéré comme étant à la fois organisé dans le temps et en action ou en marche, en développement, en mouvement de progression ou de régression.

On parle couramment du déroulement d'un processus, il a une certaine cohérence et une unité dynamique.

P. ROBERT estime quant à lui que le processus est l'ensemble des phénomènes conçus comme actifs et organisés dans le temps (Robert, 1971).

1.3. Processus démocratique

Des nombreux Etats en Afrique Noire, ayant perdu leur légitimité politique, il était nécessaire que les populations de ces pays trouvent des mécanismes pour instaurer un Etat qui incarne la légitimité et la légalité. C'est ainsi qu'ils ont évité un changement brutal, pour adopter le passage pacifique, commençant par un processus démocratique en vue d'un Etat de droit.

Le processus démocratique est donc défini comme étant « un processus dans lequel un régime ou une institution s'efforce de mettre en pratique les principes démocratiques » (Ngondo Ndjondo, 2002, P.13). Dans cette étude, le processus démocratique est entendu comme le fait d'introduire les idées, les institutions démocratiques dans le pays et les mettre à la portée de toutes les

couches de la société. Le processus démocratique s'identifie donc à cette lutte fastidieuse engagée par la RDC pour l'établissement d'une société éprise de liberté.

En RDC, l'ancien zaïre, ce genre de processus avait commencé le 24 Avril 1990.

1.4. Processus électoral

Le processus électoral est une étape du processus démocratique. Il se définit comme « toute démarche engagée par un Etat dans le but de choisir les nouveaux dirigeants » (Kapanga Mutombo, 2011, p.152). Il est un ensemble formé par les opérations et les étapes vers l'organisation des élections dans un pays.

Le processus électoral ne nous explique pas le changement, mais il nous raconte le déroulement dans le temps.

1.5. Election

Étymologiquement, le mot élection vient du latin "electio" qui signifie choix. « C'est faire un choix opéré entre au moins deux candidats ou deux parties, entre différents modes de gestion de la chose publique ou deux programmes de société » (Duverger, 1990, p.123).

Dans ce sens, MPUNGU, J. (1992), considère l'élection comme mode par lequel les citoyens choisissent leurs représentants, les gouvernés choisissent les gouvernants ou les détenteurs du pouvoir. C'est donc, par l'élection, prérogative démocratique des citoyens que ceux-ci exercent correctement la liberté et légalité politique qui leurs sont reconnues constitutionnellement. Ainsi comprise, l'élection est un acte par lequel, les électeurs (citoyens) sont appelés non seulement à faire connaître leur opinion mais aussi à participer indirectement à l'élaboration de la politique nationale ou au choix d'une orientation politique quelconque. L'élection s'oppose à l'hérédité ou à la cooptation dans lesquelles les gouvernants s'imposent par la naissance ou la désignation par un petit nombre, voire par une seule personne.

Les élections peuvent être classées de plusieurs formes. De par leur objet, on parle des élections présidentielles, des élections législatives et les élections sénatoriales etc... selon les entités géographiques, on parle des élections locales, municipales, provinciales, nationales et fédérales.

L'essai de chronologie du processus démocratique

2.1. Déclenchement du processus de démocratisation de la RDC

Après une longue période de l'illégitimité (période dictatoriale) des institutions politiques en RDC (alors Zaïre), c'est

le 24 avril 1990, suite aux pressions internationales et internes que le Président Mobutu se plie à la demande d'introduire un système démocratique reposant sur la multiplicité des partis politiques. Il mit fin donc au système du parti unique et permit dans un espace d'une année, un système extrêmement morcelé de plus de 100 partis politiques. Il convoqua ensuite la Conférence Nationale Souveraine (CNS) qui avait entre autre la mission d'élaborer le projet de constitution de la 3ème République et l'institution d'une commission électorale en vue de l'organisation des élections générales à l'issue d'une transition politique de 2 ans.

2.2. L'arrivée de l'AFDL et la mise en sac du processus de démocratisation en RDC

Les efforts de la Démocratisation du pays par le Président Mobutu furent interrompus par la guerre de 1996 qui vit l'avènement du pouvoir, le 17 mai 1997 de Laurent Désiré KABILA à la tête de son mouvement rebelle l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération).

En tant que 3ème Président de la République Démocratique du Congo, Laurent Désiré procéda au rejet des actes de la CNS (conférence Nationale Souveraine) et le changement rapide du nom du pays, le Zaïre redevient la RDC comme avant 1965.

Laurent Désiré KABILA adopte un régime autoritaire du type présidentiel avec un exécutif Mono Céphalé. Il y avait la fusion du Poste du Chef de l'Etat et de celui du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il était donc le Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement. La rupture entre Laurent Désiré KABILA et ses alliés Rwandais et Ougandais déclencha une nouvelle guerre en RDC en Août 1998, opposant le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) d'Azarias RUBERWA soutenu par les Rwandais et le Mouvement de la Libération du Congo (MLC) de Jean Pierre BEMBA soutenu par les Ougandais. Ces différentes crises devraient être soldées par l'accord de Lusaka.

2.3. L'accord de Lusaka

Suite aux pressions de la communauté internationale, toutes les forces belligérantes étaient amenées à signer un accord de cesser le feu le 10, le 30 et le 31 Juillet 1999 à Lusaka en Zambie. « Cet accord connu sous l'appellation "Accord de Lusaka" prévoyait le dialogue inter-Congolais un cadre de négociation en vue de trouver des solutions appropriées aux problèmes internes et externes qui les divisaient et ce, dans la perspective de la réconciliation Nationale et dans celle de l'établissement d'une paix durable dans la région avec les Etats-voisins » (Tshimanga, 2004, p.164).

2.4. La mort du Président Laurent Désiré KABILA et l'arrivée de Joseph KABILA

L'assassinat de Laurent Désiré KABILA était intervenu le 16 Janvier 2001, alors que les tractations pour l'application de LUSAKA et pour la tenue du dialogue inter-congolais étaient encore en cour et son fils Joseph KABILA lui succéda.

2.5. Le dialogue inter-congolais

Depuis le déclenchement du processus de démocratisation en avril 1990 en RD Congo alors Zaïre, c'est seulement en 2002, suite aux résolutions pertinentes du dialogue inter-congolais de Sun-City et l'accord global et inclusif sur la transition que ce processus avait réellement commencé.

Les principaux objectifs de cette transition politique en RDC étaient définis dans l'accord global et inclusif et la constitution de transition. Ainsi, l'organisation des élections générales en RDC était parmi les objectifs du gouvernement de transition dit de 1+4 (un Président de la République et 4 Vice-présidents). Une triste expérience jamais tentée au monde depuis des illustres. Juste pour susciter la balkanisation de la RDC.

2.6. La mise en place de dispositifs pouvant engendrer un nouvel ordre politique

Dans le but de s'assurer du bon déroulement du processus de démocratisation en RDC, plusieurs institutions d'appui à la Démocratie avaient été créées. Il s'agit de :

- La Commission Electorale Indépendante ;
- L'Observation Nationale des droits de l'Homme ;
- La Haute Autorité des Médias ;
- La Commission de l'Ethique et de Lutte Contre la Corruption ;
- La Commission Vérité et Réconciliation.

Ces différentes institutions d'appui à la démocratie avaient pour missions :

- De garantir la Neutralité et l'Impartialité dans l'organisation des élections,
- D'assurer la neutralité des médias ;
- De consolider l'Unité Nationale grâce à une véritable réconciliation entre les congolais ;
- De promouvoir et de protéger les droits de l'homme ;
- De favoriser la pratique de valeurs morales et républicaines.

Les trois cycles électoraux de la RDC

Depuis le début du processus de démocratisation de la RDC en 1990, trois élections présidentielles ont été organisées : en 2006, 2011 et 2018. En dépit de toutes les mesures et précautions prises

par les acteurs de ce processus les résultats de ces trois élections présidentielles ont été successivement constatés par les candidats perdants, lesquels ont perdu dans une situation populaire en estimant que la CENI aurait rejeté les voix des urnes.

3.1. Election présidentielle de 2006

C'est en 2006 que les élections Multipartites ont été organisées en RD Congo. D'abord au mois de Juillet pour le 1er tour, en suite au mois de Novembre pour le second tour opposant les candidats Joseph KABILA et Jean Pierre BEMBA. Après publication des résultats par la CENI, le candidat Jean Pierre BEMBA déclaré perdant, conteste ces résultats. Cette situation de « triste mémoire avait occasionnée la mort de plusieurs congolais, suite aux affrontements entre les gardes de Joseph KABILA et ceux de Jean Pierre BEMBA, en pleine Ville de Kinshasa dans la nuit du 22 au 23 Mars 2007 » (Nations Unies, 2008) qui a fini par la fuite de Jean Pierre BEMBA à l'étranger jusqu'à être arrêté par la Cour Pénal Internationale.

3.2. Election présidentielle de 2011

L'élection présidentielle du 28 Novembre 2011 était organisée à un seul tour, suite à la révision de la Loi électorale LOI N°011/003 DU 25 JUIN 2011 MODIFIANT LA LOI N° 06/006 DU 09 MARS 2006 PORTANT ORGANISATION DES

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLE, LEGISLATIVES, PROVINCIALES, URBAINES, MUNICIPALES ET LOCALES par l'Assemblée Nationale. C'est le candidat Joseph KABILA qui était proclamé vainqueur par la CENI. Ces résultats ont créés un tollé des problèmes au sein de l'opposition, qui à son tour déclara Etienne TSHISEKEDI comme véritable Président élu et il prêta serment. Ainsi, les militants de l'UDPS s'étaient soulevés contestant l'élection du président KABILA.

3.3. Election présidentielle de 2018

A l'issue de l'élection présidentielle du 30 Décembre 2018, c'est le candidat Félix TSHISEKEDI qui était proclamé élu par la CENI. En effet, le candidat "perdant", Martin FAYULU MADIDI conteste les résultats et ne cesse de réclamer la vérité des urnes, s'estimant le vrai gagnant de cette élection. Ainsi, plusieurs manifestations de contestation s'étaient organisées par sa plateforme électorale "LAMUKA " appuyées par quelques observateurs des élections, notamment, l'Eglise Catholique/CENCO.

Les causes des contestations des résultats des élections présidentielles en RDC

Loin de nous la prétention de vouloir donner une liste exhaustive des causes qui occasionnent les contestations des résultats aux différentes élections présidentielles organisées en RD

Congo. Toutefois nous évoquerons successivement certaines réalités qui sont à la base de ces contestations.

Il convient de rappeler que les trois élections présidentielles connues en RD Congo, étaient organisées sous le règne du Président Joseph KABILA KABANGE. En effet, l'alternance politique est une exigence démocratique difficilement acceptée et appliquée par la plupart des dirigeants Africains, quand bien même ils ne cessent de prononcer le terme « l'alternance démocratique » dans leurs discours. Les irrégularités constatées en période électorale sont souvent entretenues par le pouvoir en place dans le but de se maintenir aux affaires.

C'est ainsi qu'Eugène KADET 11 s'interroge sur la voie à emprunter pour sortir l'Afrique des crises électorales ou drames survenus en période électorale : comment éviter tous ces drames quand, pour le pouvoir en place, même vomé par la rue et discrédité auprès de la population, les rendez-vous signifient « victoire à tout prix » ?, comment prévenir ces nombreux incidents meurtriers quand l'opposition, quand bien même elle n'a aucune assise réelle est convaincue de « gagner à tout prix » (Kadet, 1992) ?

En RD Congo, la classe politique incarnée par le président Joseph KABILA savait qu'elle était désavouée par le peuple congolais suite à la mauvaise gouvernance dont elle avait fait montre durant plus d'une décennie au pouvoir. Douteuse de sa

légitimation pendant les élections, ce régime a tout fait pour se maintenir au pouvoir par tous les moyens possibles :

- La non application des dispositifs pris pour le bon déroulement des élections. La violation délibérée de la loi électorale et l'interprétation erronée de la constitution par la classe politique au pouvoir ;
- La politisation de la Commission Electorale Nationale Indépendante dans la nomination de ces animateurs et son fonctionnement, la CENI fonctionne selon les directives et orientations du pouvoir en place et matérialiser par l'instrumentalisation de la Cour Constitutionnelle pour confirmer les résultats au profit du pouvoir en place ;
- La révision de la loi électorale par la majorité parlementaire acquise à la cause du régime en place ;
- L'Institution du vote électronique par la CENI sans consensus préalable entre les parties prenantes au processus électoral ; cas des élections de 2018 ;
- La publication précipitée des résultats avant la fin de la compilation dans beaucoup d'Antennes locales (AL) et les Secrétariats Exécutifs Provinciaux (SEP) de la CENI à travers toute la République ;
- La non publication des résultats des élections, bureau de vote par bureau de vote ;
- Le manque de confiance entre les acteurs du processus électoral en RD Congo ;
- Les résultats sont imposés par l'Autorité en place avec ses institutions taillées sur mesure sans se référer à la volonté du peuple exprimée dans les urnes ;
- L'utilisation des moyens de l'Etat par les candidats du parti au pouvoir dans la Campagne Electorale, pratique décriée par les valeurs démocratiques.

Il s'agit là de quelques indices ou les preuves d'une tricherie à grand échelle organisée par le pouvoir en place et décriées par les partis politiques de l'opposition, la CENCO, la société civile et par d'autres Observateurs Nationaux et Internationaux. Toutes ces réalités ou faits constituent les causes des contestations des résultats aux élections présidentielles en RDC.

Quelques conséquences de contestations des résultats des élections présidentielles en RD Congo

Comme nous l'avions indiqué ci-haut, toutes les contestations des résultats par les candidats perdant aux élections sont toujours accompagnées des graves conséquences sociales :

- La montée des tensions entre partisans des candidats (du pouvoir et de l'opposition) ;
- La répression des manifestations des rues organisée par les partis politiques de l'opposition par le pouvoir en place ;
- La perte en vies humaines et les blessés graves, le cas des combats qui ont opposé les troupes de Jean Pierre BEMBA aux loyalistes de Joseph KABILA en pleine capitale en mars 2007 ;
- Les affrontements entre supporters de Leader de l'opposition, Etienne TSHISEKEDI, devant le siège de son parti UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et les sympathisants du Président Joseph KABILA étaient soldés par la mise à feu du siège du PPRD ainsi que l'incendie des plusieurs voitures en 2011 ;

- Les arrestations et répression des manifestants de LAMUKA de Martin FAYULU réclamant la vérité des urnes en 2018, etc.

Toutes ces violences observées après la publication des résultats des élections présidentielles en RD Congo ne sont pas de nature à concourir au maintien de la paix sociale, bien au contraire à sa déstabilisation.

Perspectives et quelques pistes de solutions

Pour que les résultats des élections présidentielles ne soient plus contestés en RD Congo avec même ampleur, nous proposons les solutions suivantes :

- La culture de l'acceptation de la défaite doit devenir une réalité. Que les candidats perdants comprennent qu'ils peuvent perdre, le fair-play politique oblige ;
- La classe politique au pouvoir doit comprendre que le fait d'organiser les élections ne fait pas d'elle de fait le vainqueur. il est donc possible d'organiser les élections et les perdre ;
- La dépolitisation de la Commission Electorale Nationale Indépendante dans la désignation de ses animateurs et dans son fonctionnement, la CENI doit être réellement indépendante ;
- La restauration du climat de confiance entre les parties prenantes au processus électoral en RD Congo, par l'application consensuelle des dispositions et mécanismes pris pour le bon déroulement des élections ; et surtout la

meilleure et transparente pratique de gestion des résultats à publier bureau de vote part bureau de vote ;

- La garantie de la reconversion des anciens chefs d'Etat en leur octroyant un statut bien défini ; ce qui supprimerait de leur conscience toute velléité de mener le coup de force électorale afin de se maintenir longtemps au pouvoir, etc.

Ces quelques recommandations bien que la liste n'étant pas exhaustive, une fois appliquées à la lettre, pouvaient permettre d'assister à des élections libres, démocratiques et transparentes avec des résultats non contestables ; afin de résoudre ou atténuer certaines violences issues des manifestations liées aux contestations des résultats des élections en RD Congo.

Conclusion

Nous sommes arrivés au terme de notre réflexion sur la problématique de contestation des résultats des élections présidentielles en RD Congo. Cette communication répond à une préoccupation majeure dont le débat politique actuel et future ne cessera d'y penser. Dans cette étude, il a été question de rechercher certaines réalités qui constituent les causes de contestations des résultats aux élections présidentielles en RD Congo pendant la troisième République.

Il ressort de ce fait que la responsabilité de l'ancien régime était considérable dans le processus électoral en RD Congo. En effet, cette classe politique multipliait des stratégies pour se

maintenir au pouvoir. Les élections en RDC n'ont pas réellement reflétées une bonne image des politiques congolais. Les résultats publiés par la CENI aux différentes élections présidentielles en RD Congo n'ont pas reflétées la vérité des urnes. C'est la raison pour laquelle les congolais en particulier et la communauté internationale en générale n'accordent plus confiance à la Commission Electorale Nationale Indépendante de la République Démocratique du Congo et ses animateurs.

La nécessité de concevoir les méthodes pouvant permettre de résoudre ou d'atténuer certaines violences et contestations liées aux élections en RD Congo.

Il convient donc aux politiques congolais de définir et de renforcer les mécanismes, les structures et les attitudes nécessaires pouvant assurer d'obtenir les résultats non contestable, issus des élections libres et transparentes. En outre, la RDC doit s'engager dans un futur proche aux discussions entre les acteurs politiques (parties prenantes au processus électoral) afin de renforcer et institutionnaliser les mécanismes permettant d'examiner et de régler les litiges électoraux.

Aussi, la classe politique congolaise doit être renforcée sur les acquis de la démocratie en vue d'instaurer la culture d'acceptation des résultats des élections par les candidats perdant.

Cette analyse mérite d'être approfondie par beaucoup d'autres chercheurs vue son intérêt pour la Nation Congolaise.

Bibliographie

- BIROU, A. (1996). *Lexique des Sciences Sociales*. éd. Econ. Et humanisme.
- DUVERGER, M. (1990). *Institutions Politiques et Droit Constitutionnel*. PUF.
- GRAWITZ, M. (1973) *Lexique des sciences sociales*. éd. Dalloz.
- KADET, E. (30 mars 1992). Cauchemar. Dans *fraternité matin*, Abidjan.
- KAPANGA MUTOMBO, F. (2001). *Petit dictionnaire pratique des élections*, CEDI, Kinshasa.
- MEYA NGEMBA, A. (2022-2023). *Analyse des politiques publiques approfondies*. cours Romeo, destiné aux apprenants de troisième cycle en SPA. UNIKIN.
- MPUNGU, J. (1992). *Session sur les élections*. éd Epiphanie, Kinshasa.
- Nations Unies. (Janvier 2008). *Rapport Spécial du Bureau des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en RD Congo*.
- NGONDO NDJONDO, A. (2002). *Processus démocratique en RDC*. mémoire inédit.
- ROBERT. (1971). Processus. Dans *Dictionnaire Micro Robert*.
- TSHIMANGA, E. (2004). *La démocratie et ses blocages au Congo Kinshasa de 1958 à nos jours*. Harmattan.